



Prestone



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Holts Nettoyant Freins

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Holts Nettoyant Freins
Numéro du produit	52460600131, 72460500136, HMTN0101A, PRO25A, 52460601131, 52460602131
Synonymes; marques commerciales	PRO25A
UFI	UFI: MOY5-M02H-S00D-W310
Indications sur l'enregistrement REACH	Ceci est un MÉLANGE : aucune information d'enregistrement n'est contenue dans ce document. Les bois sont classés dans la catégorie utilisateurs en aval.

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Produit d'entretien automobile. Produit d'entretien.
--------------------------	--

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Holt Lloyd Services 52 Rue des 40 Mines, 60000 – Allonne, France Phone: +33 (0)3 64 99 00 32 info@holtsauto.com
Personne à contacter	Contact email address: info@holtsauto.com
Fabricant	A Holts Car Care Product Holt Lloyd International Ltd Barton Dock Road Stretford Manchester M32 0YQ - England, UK +44 (0) 161 866 4800 FAX +44 (0) 161 866 4854 www.holtsauto.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	UK - 00 44 (0) 161 866 4800 Office hrs = 0900 - 1700 hrs
--------------------------	--

## Holts Nettoyant Freins

<b>Numéro d'appel d'urgence national</b>	+43 1 31304 5620; chemikalien@umweltbundesamt.at (Austria) +32022649636; info@poisoncentre.be (Belgium) +359 2 9154 409; poison_centre@mail.orbitel.bg (Bulgaria) +38514686910; toksikologija@hzjz.hr (Croatia) +35722405611; cy-chemregistry@dli.mlsi.gov.cy (Cyprus) +420267082257; biocidy@mzcr.cz (Czech Republic) +45 72 54 40 00; mst@mst.dk (Denmark) +372 794 3500; clp@terviseamet.ee, info@terviseamet.ee (Estonia) +358 5052 000; kirjaamo@tukes.fi (Finland) + 33 3 83 85 21 92; bnpc@chru-nancy.fr (France) +49-30-18412-0; bfr@bfr.bund.de (Germany) +302106479250; +302106479450; devxp.gcs@aade.gr, environment.gcs@aade.gr (Greece) +36 (1) 476 1135; clp.ca@nnk.gov.hu (Hungary) +354 543 22 22; eitur@landspitali.is (Iceland) +353 (1) 809 2166 / +353 (1) 809 2566; chemicalsinfo@beaumont.ie (Ireland) +390649906140; inscweb@iss.it (Italy) +371 67032600; lvgmc@lvgmc.lv (Latvia) +370 70662008; aaa@aaa.am.lt (Lithuania) +320 22649636; +352 24785551; info@poisoncentre.be; direction-sante@ms.etat.lu (Luxembourg) +356 2395 2000; info@mccaa.org.mt (Malta) +31 88 75 585 61; productnotificatie@umcutrecht.nl (The Netherlands) +4573580500; produktregisteret@miljodir.no / +47 21 07 70 00; folkehelseinstituttet@fhi.no (Norway) +48 42 2538 400; biuro@chemikalia.gov.pl (Poland) +351 800 250 250; ciav.tox@inem.pt (Portugal) +40213183606; infotox@insp.gov.ro (Romania) +7 495 621 6885; +7 495 628 1687; rtiac@mail.ru; rtiac2003@yahoo.com (Russia) +421 2 5465 2307; ntic@ntic.sk (Slovakia) + 386 1 522 1293; gp.ukc@kclj.si (Slovenia) +34 917689800; intcf.doc@justicia.es (Spain) +46104566750; giftinformation@gic.se (Sweden) +44 121 507 4123; allistervale@npis.org, sallybradberry@npis.org (UK)
--	--

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

<b>Dangers physiques</b>	Aerosol 1 - H222, H229
<b>Dangers pour la santé humaine</b>	Skin Irrit. 2 - H315 STOT SE 3 - H336
<b>Dangers pour l'environnement</b>	Aquatic Chronic 2 - H411

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

## Holts Nettoyant Freins

<b>Mentions de danger</b>	H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H315 Provoque une irritation cutanée. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Mentions de mise en garde</b>	P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 Éviter de respirer les aérosols. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
<b>UFI</b>	UFI: M0Y5-M02H-S00D-W310
<b>Contient</b>	Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane, Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics
<b>Étiquetage des détergents</b>	≥ 30% hydrocarbures aliphatiques
<b>Mentions de mise en garde supplémentaires</b>	P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

### 2.3. Autres dangers

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

<b>Hydrocarbures, C6, isoalkanes, &lt;5% n-hexane</b>	<b>25-50%</b>
Numéro CAS: 64742-49-0	Numéro CE: 931-254-9
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119484651-34-XXXX
<b>Classification</b>	
Flam. Liq. 2 - H225	
Skin Irrit. 2 - H315	
STOT SE 3 - H336	
Asp. Tox. 1 - H304	
Aquatic Chronic 2 - H411	

## Holts Nettoyant Freins

<b>Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics</b>		<b>25-50%</b>
Numéro CAS: 64742-49-0	Numéro CE: 927-510-4	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475515-33-XXXX
<b>Classification</b>		
Flam. Liq. 2 - H225		
Skin Irrit. 2 - H315		
STOT SE 3 - H336		
Asp. Tox. 1 - H304		
Aquatic Chronic 2 - H411		
<b>BUTANE</b>		<b>5-10%</b>
Numéro CAS: 106-97-8	Numéro CE: 203-448-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119474691-32-XXXX
<b>Classification</b>		
Gaz Infl. 1A - H220		
Press. Gas		
<b>PROPANE</b>		<b>5-10%</b>
Numéro CAS: 74-98-6	Numéro CE: 200-827-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486944-21-XXXX
<b>Classification</b>		
Gaz Infl. 1A - H220		
<b>ISOBUTANE</b>		<b>1-5%</b>
Numéro CAS: 75-28-5	Numéro CE: 200-857-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485395-27-XXXX
<b>Classification</b>		
Gaz Infl. 1A - H220		
Press. Gas		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Garder la personne touchée au chaud et au repos. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Ingestion</b>	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir.
<b>Contact cutané</b>	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Contact oculaire</b>	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

## Holts Nettoyant Freins

<b>Information générale</b>	Traiter en fonction des symptômes.
<b>Inhalation</b>	Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
<b>Contact cutané</b>	Provoque une irritation cutanée. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation sévère.
<b>Contact oculaire</b>	Peut être légèrement irritant pour les yeux. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation sévère.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Traiter en fonction des symptômes.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Déplacer les conteneurs hors de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Eviter tout déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker à une température ne dépassant pas 50°C/122°F. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

## Holts Nettoyant Freins

**Classe de stockage** Stockage de gaz comprimé inflammable.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### BUTANE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 800 ppm 1900 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane (CAS: 64742-49-0)

**DNEL**

- Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1286.4 mg/m<sup>3</sup>
- Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 837.5 mg/m<sup>3</sup>
- Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 1066.67 mg/m<sup>3</sup>
- Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1152 mg/m<sup>3</sup>
- Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 178.57 mg/m<sup>3</sup>

#### Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics (CAS: 64742-49-0)

**DNEL**

- Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2085 mg/m<sup>3</sup>
- Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 300 mg/kg/jour
- Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 447 mg/m<sup>3</sup>
- Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 149 mg/kg/jour
- Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 149 mg/kg/jour

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



**Protection des yeux/du visage** Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

**Protection des mains** Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc (naturel, latex). Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

**Autre protection de la peau et du corps** Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

**Mesures d'hygiène** Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas fumer dans la zone de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

**Protection respiratoire** Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## Holts Nettoyant Freins

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol.
Couleur	Incolore.
Odeur	Hydrocarbures.
Point d'éclair	< 0°C Coupelle fermée.
Densité relative	0.672 @ 20°C
Température d'auto-inflammabilité	200°C

### 9.2. Autres informations

**Composé organique volatil** Ce produit contient au maximum 97 % de COV.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter d'exposer les contenants pressurisés à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Acides. Bases. Oxydants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Fumée âcre ou vapeurs. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone (CO).

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Effets toxicologiques** Les informations fournies sont basées sur des données des composants et des produits similaires.

#### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

## Holts Nettoyant Freins

<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b><u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u></b>	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b><u>Sensibilisation respiratoire</u></b>	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b><u>Sensibilisation cutanée</u></b>	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b><u>Mutagénicité sur les cellules germinales</u></b>	
<b>Essais de génotoxicité - in vitro</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Essais de génotoxicité - in vivo</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b><u>Cancérogénicité</u></b>	
<b>Cancérogénicité</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b><u>Toxicité pour la reproduction</u></b>	
<b>Toxicité pour la reproduction - fertilité</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction - développement</b>	Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.
<b><u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u></b>	
<b>Exposition unique STOT un</b>	Peut causer de la somnolence ou des étourdissements.
<b><u>toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u></b>	
<b>Exposition répétée STOT rép.</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b><u>Danger par aspiration</u></b>	
<b>Danger par aspiration</b>	Non pertinent.
<b><u>Inhalation</u></b>	
<b>Inhalation</b>	Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Un usage étendu du produit dans des zones ayant une ventilation insuffisante peut entraîner l'accumulation de vapeurs à des concentrations dangereuses. Peut provoquer une irritation des yeux et du système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête.
<b><u>Ingestion</u></b>	
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
<b><u>Contact cutané</u></b>	
<b>Contact cutané</b>	Provoque une irritation cutanée. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation sévère.
<b><u>Contact oculaire</u></b>	
<b>Contact oculaire</b>	Peut être légèrement irritant pour les yeux. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation sévère.
<b><u>Voie d'exposition</u></b>	
<b>Voie d'exposition</b>	Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

### Informations toxicologiques sur les composants

**Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane**

#### Toxicité aiguë - orale



## Holts Nettoyant Freins

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** DL<sub>50</sub> > 16750 mg/kg, Orale, Rat

### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** DL<sub>50</sub> 3350 mg/kg, Cutanée, Lapin

### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** LC50 259354 mg/m<sup>3</sup>, Inhalatoire, Rat

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Pas d'information disponible.

### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Non sensibilisant.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Négatif.

**Essais de génotoxicité - in vivo** Négatif.

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. NOAEC 31680 mg/m<sup>3</sup>, Inhalatoire, Souris

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Etude sur deux générations - NOAEC 31680 mg/m<sup>3</sup>, Inhalatoire, Rat F1, F2

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Peut causer de la somnolence ou des étourdissements.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Inhalation** Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Ingestion** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Contact cutané** Peut être légèrement irritant pour la peau.

**Contact oculaire** Peut être légèrement irritant pour les yeux.

## Holts Nettoyant Freins

### Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

#### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** DL<sub>50</sub> > 5840 mg/kg, Orale, Rat

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** DL<sub>50</sub> > 2920 mg/kg, Cutanée, Rat

#### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** LC<sub>50</sub> > 23300 mg/m<sup>3</sup>, Inhalatoire, Rat

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Pas d'information disponible.

#### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Non sensibilisant.

#### Mutagenicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Négatif avec activation métabolique. Négatif sans activation métabolique.

**Essais de génotoxicité - in vivo** Pas de données de test particulières disponibles.

#### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Fertilité - NOAEC 31680 mg/m<sup>3</sup>, Inhalatoire, Rat F1, F2

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Lésions du système nerveux central et/ou périphérique.

#### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Inhalation** Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Ingestion** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## Holts Nettoyant Freins

<b>Contact cutané</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>Contact oculaire</b>	Peut être légèrement irritant pour les yeux.
<b>Organes cibles</b>	Système nerveux central

### BUTANE

#### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 5 000,0

**Espèces** Rat

### PROPANE

#### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 5 000,0

**Espèces** Rat

**ETA orale (mg/kg)** 5 000,0

### ISOBUTANE

#### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 5 000,0

**Espèces** Rat

**ETA orale (mg/kg)** 5 000,0

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.1. Toxicité

#### Informations écologiques sur les composants

##### Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

#### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heures: 18.27 mg/l, QSAR

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: 31.9 mg/l, QSAR

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** EL50, 72 heures: 13.56 mg/l, QSAR

**Toxicité aiguë - microorganismes** EL50, 48 heures: 15.81 mg/l, QSAR

#### toxicité aquatique chronique

**Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie** NOELR, 28 jours: 4.089 mg/l, QSAR

## Holts Nettoyant Freins

**Toxicité chronique - invertébrés aquatiques** NOELR, 21 jours: 7.138 mg/l, QSAR

### Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

#### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** LL<sub>50</sub>, 96 heures: 13.4 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: 3 mg/l, Daphnia magna  
NOEL, 48 heures: 2 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** EL50, 72 heures: 10 mg/l, Raphidocelis subcapitata  
NOEL, 72 heures: 6.3 mg/l, Raphidocelis subcapitata

**Toxicité aiguë - microorganismes** EL50, 48 heures: 26.81 mg/l, Tetrahymena pyriformis

#### toxicité aquatique chronique

**Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie** NOELR, 28 jours: 1.534 mg/l, QSAR

**Toxicité chronique - invertébrés aquatiques** NOELR, 21 jours: 1 mg/l,

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Informations écologiques sur les composants

##### Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

**Persistance et dégradabilité** 98% 28 jours Rapidement dégradable

##### Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

**Persistance et dégradabilité** 98% 28 jours Rapidement dégradable

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Informations écologiques sur les composants

##### Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

**Potentiel de bioaccumulation** Pas d'information disponible.

**Coefficient de partage** Scientifiquement injustifié. UVCB

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Le produit contient des solvants organiques qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Informations écologiques sur les composants

##### Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

## Holts Nettoyant Freins

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

### Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

#### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Ne pas percer ou incinérer de conteneurs vides à cause du risque d'explosion. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1950
N° ONU (IMDG)	1950
N° ONU (ICAO)	1950
N° ONU (ADN)	1950

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	AEROSOLS
Nom d'expédition (IMDG)	AEROSOLS (CONTAINS Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane, Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics)
Nom d'expédition (ICAO)	AEROSOLS
Nom d'expédition (ADN)	AEROSOLS

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	2.1
Code de classement ADR/RID	5F
Etiquette ADR/RID	2.1
Classe IMDG	2.1
Classe/division ICAO	2.1
Classe ADN	2.1

#### Etiquettes de transport



#### 14.4. Groupe d'emballage

## Holts Nettoyant Freins

Groupe d'emballage (ADR/RID) None

Groupe d'emballage (IMDG) None

Groupe d'emballage (ICAO) None

Groupe d'emballage (ADN) None

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-D, S-U

Catégorie de transport ADR 2

Code de restriction en tunnels (D)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Législation UE**

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Directive du Conseil du 20 mai 1975 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux générateurs aérosols (75/324/CEE), révisée.

Règlement (UE) N° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## Holts Nettoyant Freins

### Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.

ETA: Estimation de la toxicité aiguë

DBO: Demande biochimique en oxygène.

CAS: Chemical Abstracts Service.

DNEL: Dose dérivée sans effet.

CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

GHS: Système général harmonisé.

CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.

IATA: Association Internationale du Transport Aérien.

ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .

LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.

LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.

NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.

NOAEL: Dose sans effet nocif observé.

NOEC: Concentration sans effet observé.

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

PNEC: Concentration prédite sans effet.

REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.

UVCB - substances de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériels biologiques.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

### Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Aerosol 1 - H222, H229: Méthode par le calcul. Skin Irrit. 2 - H315: Méthode par le calcul. STOT SE 3 - H336: Méthode par le calcul. Aquatic Chronic 3 - H412: Méthode par le calcul.

### Publié par

Regulatory Specialist

### Date de révision

05/10/2022

### Révision

21

### Remplace la date

08/12/2021

### Numéro de FDS

12870

### Mentions de danger dans leur intégralité

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.